

Communiqué du 27 février 2023

Le deuxième « contrat de rivière sauvage » de la Valserine : célébrer ensemble la naturalité d'une rivière joyau

Ce jeudi 23 février 2023 divers acteurs publics et privés ont signé dans les locaux du Parc naturel régional du Haut-Jura à Lajoux (39) la seconde phase du deuxième « Contrat de rivière sauvage » Valserine. La cérémonie a témoigné de l'adhésion puissante d'un territoire rural au label « Site Rivières Sauvages », décerné pour la première fois le 17 octobre 2014. Comme l'a indiqué Françoise Vespa, la présidente du Parc du Haut-Jura : « Le parc naturel régional, déjà pionnier pour la mise en place du premier label « Site Rivières Sauvages », est fier de ce renouvellement, du renforcement du nombre d'acteurs impliqués et du renforcement des actions de conservation ».



© ARRS

La Valserine coule sur 47 kilomètres au sein de paysages saisissants, depuis ses sources proches de la Suisse jusqu'à sa confluence avec le Rhône à Bellegarde-sur-Valserine. Elle héberge une population de truites farios autochtones, un amphibien protégé, le Sonneur à ventre jaune, possède une « continuité écologique » quasi intacte. C'est une « rivière pilote », laboratoire d'une forme innovante de conservation des milieux aquatiques d'eau courante les plus préservés de notre pays. Le processus de labellisation, lancé en octobre 2013 en présence d'Isabelle Autissier, présidente du WWF-France a conduit à l'attribution du premier label « Site Rivières Sauvages » un an plus tard. Porté par le Parc du Haut Jura, il a

débouché sur des actions concrètes pour améliorer encore les habitats : restauration de la morphologie du cours d'eau, de zones humides, effacement de seuil, suppression d'espèces invasives. La labellisation a permis l'apport significatif de financements publics et privés sur une « masse d'eau » non prioritaire. Le nouveau « Contrat de Rivières Sauvages » confirme une dynamique collective encourageante. Il implique un nombre plus important d'acteurs publics et privés. Son programme d'actions s'est étoffé. Il est vraiment ambitieux et permet réellement de répondre aux défis que nous avons collectivement à relever.

Un esprit de coopérations exemplaires, dans le droit fil de la COP 15

La Valserine illustre ce que notre pays, ses citoyens, scientifiques, ses entreprises, associations, collectivités peuvent fabriquer concrètement pour agir en faveur de la protection de la biodiversité et d'un « commun de conservation » dont nous percevons chaque jour davantage l'importance. Un des intérêts majeurs du label est qu'il implique les acteurs locaux, qui deviennent des sortes de « gardiens de la biodiversité », une expression entrée dans le discours de la COP 15 qui s'est tenue à Montréal en décembre dernier. Lors de cette Conférence des Parties, des engagements historiques ont été pris pour la biodiversité, comme conserver 30 % des milieux terrestres intacts. Le programme Rivières Sauvages, parmi d'autres initiatives, témoigne du fait qu'il est possible sur une base volontaire de conserver les milieux naturels qui ont échappé à l'artificialisation et la banalisation. Notre culture plus encline à réparer les dommages, à restaurer les milieux qu'à empêcher leur altération évolue. Rivières Sauvages en témoigne et prouve que cette conservation crée des liens, des richesses, est favorable à l'économie des territoires ruraux.

Un label exigeant, qui célèbre la naturalité.



A ce jour, le label « Site Rivières Sauvages » a été décerné à 33 rivières dans tout le pays. Il distingue nos rivières les plus remarquables, soit, à peine 1 % du linéaire des 500 000 km de cours d'eau français. L'initiative, lancée en 2007 par le WWF-France, European Rivers Network et le monde de la pêche récréative en réaction à la construction d'un grand barrage EDF sur le Rizzanese, un des ultimes fleuves côtiers intacts de Méditerranée a rencontré un vif succès. Le label repose sur une grille de critères scientifiques exigeants. Il est soutenu par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, l'Office français de la Biodiversité, l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, le Département de l'Ain et de nombreuses fondations et entreprises.

Le succès populaire de Rivières Sauvages, qui souhaite aller plus loin que la reconquête du « bon état » de la Directive Cadre sur l'Eau de l'Union Européenne est un indicateur de l'intérêt grandissant des Français pour la conservation de leurs ultimes joyaux en eau courante.

CONTACTS & INFOS :

Association du Réseau des Sites Rivières Sauvages

- Martin Arnould, Président : 06.22.93.63.07
- Mélanie Taquet, chargée de missions : 06.16.68.60.79 | melanie.taquet@rivieres-sauvages.fr
- Lucie Galland, chargée de missions : 07.81.75.75.04 | lucie.galland@rivieres-sauvages.fr

www.rivieres-sauvages.fr